

Bouqu'info



www.boult-sur-suipe.fr / Application CENTOLIVE

n°160

SEPTEMBRE
2020

Informations pratiques

Informations diverses :

- En raison de la crise sanitaire et de l'impossibilité à mettre en œuvre ces événements en assurant la sécurité de tous, le Boult Gaming Force 2 ainsi que les formations aux gestes qui sauvent sont repoussés à 2021
- Toutes les boîtes aux lettres du village sont de nouveau relevées par les services postaux
- Le service de livraison Cora drive à la mairie a repris ses fonctions. Vous pouvez de nouveau faire vos courses en ligne et les faire livrer le mardi et vendredi après midi.

Point info travaux :



- Travaux de voirie au lotissement « le Paradis » : ils avancent selon le planning prévisionnel et vous pourrez profiter de vos nouveaux aménagements d'ici fin septembre
 - la réfection des allées du cimetière devraient commencer mi septembre

Agenda



- 11/9 : carrefour des associations
- 18/9 : soirée jeux (A la croisée des jeux)
- 19 et 20/9 : fête patronale

Mise à jour de la liste des personnes vulnérables

La Commune entend remettre à jour la liste des personnes vulnérables instaurée il y a quelques années, liste qui sera utilisée dans un cadre préventif lors de conditions particulières et sollicitées par le Préfet (canicule, confinement...).

Sont concernées à se faire connaître auprès de la Mairie, qui ne l'auraient pas déjà fait :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers (personne physique ou morale). Elle intègre ainsi toute personne physique (parent, voisin, médecin traitant, etc.) ou morale (centre communal d'action sociale, service de soins à domicile, etc.). Lorsque cette demande émane d'un tiers, la demande d'inscription devra se faire par écrit, par un courrier ou un courriel. La demande devra comporter les coordonnées précises de la personne concernée mais également celles d'une personne de confiance qui pourra être jointe en cas de besoin. Monsieur le Maire vous invite par conséquent à vous rapprocher de la Mairie si vous êtes concernés. Parents, voisins : soyez vigilants et rapprochez-vous des personnes susceptibles d'être concernées.

Campagne betteravière :

2 réunions du groupe de travail « Développement durable de l'activité agro-industrielle » présidées par Christophe Mahuet, maire d'Auménancourt, ont eu lieu en visioconférence courant juillet avec la participation de M Fortier (1^{er} adjoint de mairie) et M Georget (collectif Boult Environnement). Ce groupe de travail avait pour mission d'aborder les questions suivantes, en amont de la campagne betteravière qui doit commencer en septembre :

- réflexion avec les communes pour limiter au maximum les travaux pendant la campagne betteravière qui majoreraient le trafic de camions dans les autres villages.
- test d'une nuit sans camions par semaine pour Boult-sur-Suippe et Bourgogne-Fresne

Atypik'ART :

Toute l'équipe de Atypik'ART espère que vous avez passé un bel été et que vous avez pu profiter après ces derniers mois un peu irréels ! Nous espérons que cette fin d'année sera plus clémente en matière d'événements et de manifestations et que nous pourrons nous retrouver et partager à nouveau avec vous notre savoir faire dans les domaines artisanaux et artistiques. Si vous avez envie de devenir bénévole ou adhérent artisan, nous serons présents lors du carrefour des associations le 11 septembre, pour vous présenter Atypik'ART et ses futurs événements.

Les inscriptions pour le Marché de Noël de Boulton sur Suipe, le 12/13 décembre prochains, sont ouvertes. Si vous êtes artisans, artistes, créateurs ou producteurs, intéressés par cette manifestation, vous pouvez nous contacter par mail à atypikart@gmail.com ou par tel au 06.85.88.98.10



L'APE vous souhaite une bonne rentrée !

Après une année scolaire 2019-2020 très particulière durant laquelle les actions de l'APE ont été stoppées, le calendrier de l'APE 2020-2021 est bien rempli ! Il commence avec la distribution des bulletins pour adhérer à l'association. Nous rappelons à cette occasion que les adhésions sont familiales quel que soit le nombre d'enfants scolarisés. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre : vous pourrez participer tout au long de l'année à nos différentes actions et nous aider ponctuellement ; il vous sera également possible d'assister aux réunions dans un cadre convivial et chaleureux, et nous apporter vos idées ! **Ensuite, vous pourrez nous rencontrer lors du Carrefour des associations le 11 septembre** et nous poser vos questions. Si vous le souhaitez, vous pourrez nous déposer votre bulletin d'adhésion ou le remplir directement sur site. Enfin, **l'Assemblée générale de l'APE aura lieu le 3 octobre à 11 h dans la salle des fêtes et sera suivie d'un apéro.** Alors venez nombreux !!! Les gestes barrières, le port du masque et la distanciation physique seront évidemment respectés. À ces trois événements, nous avons souhaité ajouter une action supplémentaire : **l'APE a le plaisir d'offrir, avec le partenariat de l'enseigne Carrefour de Bazancourt, une boîte de feutres à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de Boulton-sur-Suipe, afin de commencer l'année sur une jolie touche colorée !**

A la croisée des jeux :

Après plusieurs mois d'arrêt en raison des mesures sanitaires, l'association reprend du service ! Vous aimez les jeux de société modernes, vous souhaitez les découvrir ? Rejoignez-nous chaque troisième vendredi du mois dans les anciennes salles de classe rue Neuve à partir de 20h. Comme d'habitude, il y en aura pour tous les goûts et les niveaux entre party game pour rigoler, jeux de dés, jeux de stratégie, etc. Avec des nouveautés dès le mois de septembre ! Bien entendu, pas de jeux d'argent !

Attention, cette année, et jusqu'à nouvel ordre, nous appliquerons scrupuleusement les consignes suivantes afin de protéger les joueuses et joueurs :

- masque obligatoire,
- du gel hydro-alcoolique sera fourni par l'association,
- maximum 20 joueurs, répartis sur deux salles, il est possible de réserver à l'avance si vous craignez de ne pas avoir de place,
- chaque jeu ne sera utilisé qu'une seule fois dans la soirée, puis mis de côté.

Réserver sa place pour une soirée jeux n'est pas obligatoire. Mais il est possible de le faire, pour être sûr d'avoir des places jusqu'à 48h avant la soirée, une priorité sera accordée aux adhérents, puis aux premiers inscrits. Vous serez prévenu l'avant-veille de la soirée jeu de la disponibilité de places. **Nos prochaines soirées auront lieu : vendredi 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre.** Quelques nouveaux projets vous seront présentés dans l'année en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Retrouvez-nous également au carrefour des associations de Boulton sur Suipe le 11 septembre.

L'association collégiale « Vent de Boulton », nouvellement créée, sera présente au carrefour des associations le 11 septembre 2020. Elle vise à sensibiliser à l'urgence climatique et à rendre notre village plus résilient. Nous serons ravies de discuter avec vous de nos projets :

- Mise en place d'un Système d'Echange Local (SEL) - Fête de l'automne le dimanche 4 octobre 2020 au Verger avec pressage et dégustation de jus de pomme - Aide à la récolte des fruits du village et valorisation - Ateliers « zéro déchet », « cosmétiques maison », « jardin malin » ...

Nous serons heureuses de rassembler les bouquines et les bouquins ayant envie de souffler dans la même direction que nous !

Le Collectif "Sécurité à Boulton sur Suipe, agissons ensemble" formé en septembre 2019 (suite mise en place de la contournante RD31-RD74) s'est transformé en association sous le nom de **"Collectif Boulton Environnement"**, afin d'avoir une voix plus percutante auprès des différents intervenants : Industriels, Mairie, Département, Grand Reims etc. L'association a pour but : - la défense de l'environnement à Boulton sur Suipe contre les nuisances et les pollutions dont sont victimes les habitants du village - la préservation de la sécurité et de la quiétude du cadre de vie du village. L'association pourra s'investir dans des projets communs avec d'autres villages ou associations sur le thème de l'environnement. Pour tout contact M Georget : 03 26 03 31 20 collectifboultonenvironnement@gmail.com

Les derniers évènements à BOULT-SUR-SUIPPE

A la bibliothèque :

La bibliothèque a repris ses activités le 31 août. Lectrices, lecteurs, n'oubliez pas les gestes barrières qui s'imposent. **Venez avec un masque, obligatoire pour les + de 11 ans et conseillé pour les plus petits. Il vous sera demandé d'utiliser le gel hydro-alcoolique mis à votre disposition à l'arrivée. Quatre personnes pourront rentrer à la fois dans la bibliothèque.** Pensez à rendre vos livres empruntés avant le confinement et découvrez, entre autres :

- une intrigue captivante avec « *Au soleil redouté* » de Michel Bussi
- « *Né d'aucune femme* » de Frank Bouysse, émouvant, on le commence et on ne le lâche plus...
- « *Le sel de tous les oublis* » de Yasmina Khadra, de son vrai nom Mohammed Moulissehoul et qui a pris les prénoms de son épouse pour en faire son nom de plume...

Jeunesse, vos lectures préférées vous attendent et une nouveauté avec une petite chipie bien sympathique prénommée Adèle.

Les horaires restent inchangés

- Lundi 16h30 à 18h30
- Mercredi 14h à 15h30
- Vendredi 16h30 à 18h



Les Bénévoles de la Bibliothèque

Les évènements à venir à Boulton-Sur-Suippe

Carrefour des associations

17 h 30 - 20 h 00

Vendredi 11 septembre 2020
à BOULT SUR SUIPPE

Dans la salle des fêtes

Les associations prendront les adhésions & les inscriptions aux différentes activités pour l'année



Rendez-vous incontournable de la rentrée, **le carrefour des associations se déroulera le vendredi 11 septembre à partir de 17h30** dans la salle des fêtes. En raison de la crise liée au COVID 19, le protocole sanitaire avec gestion du flux de visiteurs, port du masque obligatoire et mise à disposition de gel hydro-alcoolique sera mis en place. Pensez à prendre votre stylo. De nombreuses associations du village seront présentes, venez les découvrir.

La fête patronale :

Elle aura lieu le samedi 19 et dimanche 20 septembre **mais peut être annulée à tout moment par décision du Préfet**. Les gestes barrières seront à respecter et un protocole sanitaire est mis en place avec les forains. Un arrêté municipal a été pris le 17 août rendant le port du masque pour les plus de 11 ans OBLIGATOIRE (sauf si la situation médicale empêche le port du masque et ce sur présentation d'un certificat médical) sur l'ensemble de la fête foraine et pendant **le feu d'artifice qui sera tiré le samedi soir à 22h rue du pont Nardenne**. Afin de respecter les gestes barrières et la distanciation sociale, il n'y aura exceptionnellement pas de distribution de lampions cette année ni de retraite aux flambeaux.



Le petit Boulton de plus pour l'environnement



Fleurissement de la commune :

Vous avez pu constater un fleurissement du village effectué tardivement cette année, du fait de la situation sanitaire. La bonne nouvelle, c'est que cela n'a occasionné aucun frais pour la commune, les fleurs nous ayant été offertes ! Nous serions reconnaissants aux habitants du village habitant à proximité de bien vouloir les arroser ! Merci d'avance pour votre aide !

Réalisations créatives et décoratives en bois :

Vous avez sans doute remarqué que de nouveaux personnages en bois avaient pris place dans le village, mais, avez-vous vu le couple d'amoureux, le scieur Omar et le jardinier Albert Rouette ? bien sympathiques avec le commentaire humoristique de leur créateur M Mouillet Etienne qui mérite **un grand MERCI** pour ses réalisations artistiques !!!



Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 Juillet 2020

Le conseil municipal a décidé :

- d'accorder une subvention de 100 € à l'association ADANAM 51
- d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal. Ledit règlement est consultable au secrétariat de mairie et sur le site internet de la commune
- de fixer un tarif de location exceptionnel de la salle des fêtes pour l'association ATIPIK'ART de 180 € pour les deux premières locations de l'année
- de fixer un tarif horaire de remboursement des frais de garde, d'assistance ou d'aide à domicile pour les élus, égal au SMIC
- de fixer ainsi les orientations en matière de formation : les dépenses seront prises en charge exclusivement pour la formation dispensée par un organisme agréé, le droit à la formation s'exercera selon le choix de l' élu et de fixer à 5000 € le montant des crédits ouverts à ce titre pour l'exercice 2020
- de fixer à 17.50 €, maximum, par repas le tarif de remboursement des frais de repas pour les agents de la collectivité lors de leurs déplacements
- de désigner Mme ERBISTI Sandrine et Mme BOURGEOIS Christine déléguées au CNAS
- d'autoriser le transfert en pleine propriété et sans indemnité par la commune de BOULT SUR SUIPPE au profit de la Communauté Urbaine du Grand Reims de l'ensemble des biens communaux listés et des droits et obligations attachés
- d'exonérer totalement les taxes d'occupation du domaine public pour l'année 2020 pour les commerçants ambulants et les forains
- de fixer un tarif horaire de tonte du lotissement les « Frères Saint Denis » à 35 € payé par la société Immocop propriétaire actuelle du lotissement

COVID-19

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Santé publique France

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Ne pas se serrer la main
- Ne pas s'embrasser ni se faire d'accolade
- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- SI VOUS ÊTES MALADE Porter un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000 (appel gratuit)

www.ut-capitole.fr/coronavirus

COVID-19

Le port du masque devient obligatoire dans les lieux publics clos à partir du 20 juillet

La Covid-19 gagne de nouveau du terrain ! **Vous pouvez dorénavant vous faire dépister avec ou SANS ordonnance par test RT-Pcr gratuitement en laboratoire ou au cabinet infirmier de votre secteur (contacter directement vos infirmiers-ères habituelles pour prendre rdv)**

Rédaction : C.Thiébeaux, V.Lempereur, S.Erbisti, C.Bourgeois, T.Marlé, J.Lecocq, M.Chablin, C.Hauton, M.C.Verdier Duchatelle. Certains articles ont été écrits en collaboration avec les associations et comités concernés.